



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

N°	INTITULE	RESULTAT VOTE
2026-03-01	Approbation du Compte Financier Unique 2025	APPROUVE
2026-03-02	Affectation des résultats 2025 au Budget 2026	APPROUVE
2026-03-03	Cession de la parcelle ZE 197	APPROUVE
2026-03-04	Acceptation du bénéfice d'un contrat de capitalisation au profit de la commune	APPROUVE
2026-03-05	Mise à jour des modalités de participation aux voyages seniors	APPROUVE
2026-03-06	Convention de partenariat avec l'ARPET	APPROUVE
2026-03-07	Dénomination de salles municipales	APPROUVE
2026-03-08	Modification des effectifs - Création d'un emploi permanent de Technicien principal de 1 ^{ère} classe	APPROUVE
2026-03-09	Création d'emplois non permanents - Adjointes techniques	APPROUVE
2026-03-10	Bilan des décisions du Maire prises au 4ème trimestre 2025	APPROUVE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	18
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	20

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, ~~FONTAINE Christophe~~, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence, ~~FONTAINE Christophe~~ à DERISQUEBOURG Laurence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de la Première adjointe ou l'adjoint délégué :

Il est expliqué que le CFU est devenu à compter de l'exercice 2025, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens en substitution des comptes administratif et de gestion.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU est soumis par la présidence de séance s'est exécuté du 01/01 au 31/12/2025 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Reports 2024 vers 2025	Résultats 2025	Restes à réaliser (déficitaire)
Investissement	565 715.30 €	795 588.19 €	- 12 042.75 €	217 830.14 €	- 387 987.19 €
Fonctionnement	2 693 454.66 €	2 992 737.78 €	376 109.16 €	675 392.28 €	

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le CFU de l'exercice 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

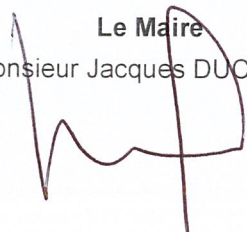
Le conseil municipal, après en avoir débattu, **à l'unanimité**, approuve le CFU de la commune pour l'année 2025.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

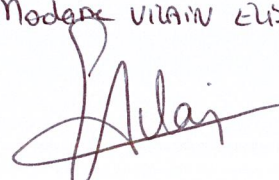
Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire
Monsieur Jacques DUCROCQ




Le Secrétariat de séance
Modèle VILAIN Elisabeth






Annexe : Etat des restes à réaliser en investissement en 2025

23/02/2026	Etat des RAR 2025	1 / 1
------------	-------------------	-------

Code	Libellé	RAR
INVESTISSEMENT		-387 987,19
DEPENSES		632 200,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	72 000,00
Op. 9123	MAT. INFORMATIQUE	7 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	7 000,00
Op. 9182	AMENAGEMENT PARKING - RUE STADE	65 000,00
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	65 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	560 200,00
Op. 9132	ECLAIRAGE VOIRIE	35 200,00
Art. 21538	Autres réseaux	35 200,00
Op. 9155	AMENAGEMENTS ANTI-RUISSELLEMENT	170 000,00
Art. 212	Agencements et aménagements de terrains	170 000,00
Op. 9186	ACQUISITION FONCIERE	355 000,00
Art. 2115	Terrains bâtis	355 000,00
RECETTES		244 212,81
Ch. 13	Subventions d'investissement	244 212,81
Op. OPFI	Opération financière	28 750,00
Art. 138	Autres subventions d'investissement non transférables	28 750,00
Op. OPNI	Opération non individualisée	215 462,81
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	66 314,11
Art. 13251	GFP de rattachement	149 148,70

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025		Nombre de membres en exercice	21
			Nombre de membres présents	18
			Nombre de pouvoirs	03
	Séance du 05 mars 2026	Délib n° 2026-03-02	Nombre de suffrages exprimés	21
			Date de convocation	26/02/2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats de 2025 au Budget Primitif 2026 suite au vote du Compte Financier Unique 2025 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2025	229 872,89 €
Résultats antérieurs (Report déficitaire du BP 2025)	- 12 042,76 €
Résultats de clôture 2025	217 830,13 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2025	299 283,12 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire du BP 2025)	376 109,16 €
Résultats de clôture de l'exercice 2025	675 392,28 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	893 222,41 €

Compte tenu des Restes à Réaliser suivants :

Résultat cumulé d'investissement	217 830,13 €
Restes à réaliser en recettes	244 212,81 €
Restes à réaliser en dépenses	- 632 200,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION INVESTISSEMENT	- 170 157,06 €

Considérant la nécessité d'affecter à la section de fonctionnement du BP 2026 les résultats suivants :

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2026	
Besoin de financement en investissement 2026 (Imputation 1068 au BP 2026)	170 157,06 €
Résultat excédentaire de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2026)	505 235,22 €
Résultat déficitaire d'Investissement Reporté (Imputation 001 au BP 2026)	217 830,13 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.

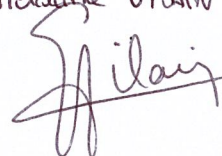
Certifié exécutoire compte tenu de la réception et de la publication en préfecture le 06/03/2026

Fait à Sainghin en Mélantois, le 06/03/2026

Le Maire,
J. DUCROCQ



Le secrétariat de séance
Nadège VIVAIN Eusebe






CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	19
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : CESSION D'UN BIEN COMMUNAL DEPENDANT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE -
PARCELLE ZE 197 – BEGUINAGE DE SAINGHIN EN MELANTOIS

DELIBERATION ANNULEE

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Nadame VILAIN Elisabeth





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	19
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : ACCEPTATION DU BENEFICE D'UN CONTRAT DE CAPITALISATION AU PROFIT DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2242-1 ;
Vu le Code des assurances, et notamment ses articles L. 132-8 et suivants ;

Vu le courrier en date du 26 décembre 2025 émanant de l'office notarial Artois Gohelle Notaires informant la commune qu'elle a été désignée bénéficiaire de tout ou partie du contrat de capitalisation n° 6009881 souscrit auprès de la société GRESHAM par Madame Thérèse DORCHIES, née BAILLEUX, décédée le 16 octobre 2025 à Sainghin en Mélantois ;

Considérant que le montant du capital décès revenant à la commune s'élève environ à la somme de 372 739.93 € (le notaire est chargé de déterminer le montant exact dans le cadre du règlement de la succession) ;

Sous réserve que cette libéralité est consentie sans condition ni charge excessive ;

Sous réserve que la commune n'ait pas connaissance ultérieure d'aucune dette ou passif lié à ce contrat qui pourrait grever ses finances ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accepter ce capital afin de financer ses projets ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE le bénéfice du contrat de capitalisation souscrit par Madame Thérèse DORCHIES, née BAILLEUX auprès de la société GRESHAM pour un montant estimé à 372 739.93 €.

DIT que les fonds ainsi perçus seront affectés à la section d'investissement du budget communal.

PRÉCISE que le bénéfice de ce contrat est accepté sous bénéfice d'inventaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour obtenir le versement des fonds, à signer tout document de quittance et de décharge, et à mandater les frais éventuels liés à cette procédure.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame VILAIN Elisabeth





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	19
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, *LADEN Monique à OSSELIN*

Absent(e) excusé(e) : *Florence*

Secrétaire de séance : *VILAIN Elisabeth*

OBJET : MISE A JOUR DES MODALITES DE PARTICIPATION AUX VOYAGES SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-03-2025 du 06 mars 2025 modifiant l'organisation du voyage annuel à destination des seniors,

La conseillère déléguée en charge des animations et des relations avec les seniors rappelle les modalités de fonctionnement du voyage annuel organisé à destination des seniors par la commune.

Le projet consiste en la location d'un bus au départ de Sainghin en Mélantois, de visites de lieux emblématiques ou de musées et d'un repas au restaurant, sur une journée sans hébergement.

En 2025, le voyage a eu lieu à Pairi Daiza. La participation de la commune était passée de 60 à 80 € pour que le reste à charge des participants au voyage reste accessible au plus grand nombre.

En 2026, le coût du voyage étant inférieur, il est proposé de revoir les modalités et de les prévoir de telle manière à ne pas avoir à délibérer tous les ans en lien avec les changements de coût du voyage.

Il est proposé qu'à compter du rendu exécutoire de la présente délibération, les modalités d'organisation soient désormais les suivantes :

- Les participants : réservés aux sainghinois âgés de plus de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année d'organisation du voyage, dans la limite des places disponibles (environ 60 places à chaque voyage)
- Une participation communale à hauteur de 60 % du coût du voyage, plafonnée à 80 € (soit un coût total maximum par participant de 133 € environ).
- Un dossier d'inscription à remettre en mairie dont la date de réception permettra la priorisation en cas de dépassement du nombre de places disponibles.
- Un respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ACCEPTE la poursuite du voyage annuel à destination des seniors dans les modalités inscrites à la présente délibération pour l'année 2026 et les années suivantes.

INDIQUE que les crédits seront inscrits annuellement au budget de la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire
Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétaire de séance
Monique VILAIN Elisabeth





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	49
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARPET DE VILLENEUVE D'ASCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu les statuts de l'association ARPET, basée à Villeneuve-d'Ascq ;

Considérant que les activités et services proposés par l'association ARPET peuvent présenter un intérêt pour les administrés de la commune ;

Considérant que la possibilité pour les sainghinois d'adhérer individuellement à cette association est conditionnée à l'adhésion de la commune à l'association,

Considérant que cette démarche n'engendre, à ce stade, aucun engagement financier pour la commune et que tout éventuel engagement financier ultérieur serait débattu en conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal :

AUTORISE l'adhésion de la commune à l'association ARPET de Villeneuve d'Ascq,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Nadame VILAIN Elisabeth





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	10
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : DENOMINATION DE SALLES MUNICIPALES – SALLE THERESE DORCHIES & SALLE PASTEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 qui confère au Conseil Municipal la compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir les dénominations des bâtiments et salles publics communaux,

Considérant la volonté de la municipalité de rendre hommage à des personnalités ou organisation ayant marqué leur volonté d'abonder les finances de la commune pour qu'elle développe ses bâtiments à l'usage du public,

Considérant que Madame Thérèse DORCHIES a transmis à la commune par testament un capital conséquent (à ce jour, sans que la commune ait connaissance d'une volonté de sa part quant à leur affectation) qui pourra être affecté à l'amélioration des bâtiments municipaux,

Considérant que l'association pasteur a transmis à la commune pour un euro symbolique un bien immobilier qui a permis de financer en partie la création du complexe sportif municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'attribuer les dénominations suivantes aux salles municipales ci-après désignées :

- La salle située au complexe sportif (communément appelée « Salle polyvalente ») est nommée « Salle Pasteur »
- La salle située dans la maison des associations (communément appelée « Salle de l'amicale pasteur ») est nommée « Salle Thérèse DORCHIES »

DIT que ces dénominations entreront en vigueur à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la fourniture et à la pose de plaques signalétiques seront inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à organiser, le cas échéant, une cérémonie d'inauguration officielle.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame VILAIN Elisabeth





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	19
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN~~ Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, *LADEN Monique à OSSELIN Florence*

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : *VILAIN Elisabeth*

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu la délibération n° 46-06-2025 en date du 12/06/2025 portant sur la dernière modification du tableau des effectifs,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

D'ADOPTER l'ajout de l'emploi suivant au tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi & Grade	Temps de travail	Motif de création
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Amélioration de la technicité des agents

DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs (annexé à la présente délibération) à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la proposition de création de poste.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire
Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance
Madame VILAIN Elisabeth





TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE SAINGHIN EN MELANTOIS - VERSION AU 05/03/2026

SERVICE	EMPLOI	NATURE DE L'EMPLOI	HEURES	CAT.	EMPLOI PERMANENT	DUREE
Direction Administrative	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Resp. Ressources humaines & Comptabilité	35	A	Oui	
	Attaché	Resp. Aménagements, événementiels & élec	35	A	Oui	
	Rédacteur Principal 1ère classe	Resp. Aménagements, événementiels & élec	35	B	Oui	
	Rédacteur Principal 2ème classe	Agent polyvalent état civil & RH	35	B	Oui	
	Adjoint Admin Princ 1ère classe	Marchés publics, Communication & Asso.	35	C	Oui	
	Adjoint Admin Princ 2ème classe	Régies périscolaires, gestion accueil & socia	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent accueil, état-civil & adjointe comptabi	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent polyvalent urbanisme & travaux	35	C	Oui	
Direction Ecoles - Animations	Adjoint Administratif	Agent accueil, secrétariat & cimetière	21,5	C	Oui	
	Animateur Principal 2ème classe	Directrice Ecoles & Animations	35	B	Oui	
	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM	35	C	Oui	01-01 au 31-12-26
	ATSEM Princ 2ème ou 1ère clas	ATSEM	35	C	Non	25/08/25 au 17/07/26
	Adjoint Anim Princ 2ème classe	Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui	
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	35	C	Oui	
	Adjoint Animation	Accompagnement scolaire	30	C	Non	25/08/25 au 17/07/26
	Adjoint animation	Responsable périscolaire	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Responsable ados	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/09/25 au 31/08/26
	Adjoint animation	Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/09/25 au 31/08/26
	Adjoint Tech Princ 2ème classe	Agent d'entretien & référent gestion stocks	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent cantine	35	C	Oui	
	Adjoint Tech Princ 2ème classe	Agent d'entretien & référent cantine	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & d'animation cantine	35	C	Non	01/09/25 au 31/07/26
	Adjoint Technique	Agent polyvalent d'entretien & d'animation	35	C	Non	17/11/25 au 31/07/26
Direction Technique	Tech Princ 1ère classe	Directeur des services techniques	35	B	Oui	
	Tech Princ 2ème classe	Directeur des services techniques	35	B	Oui	
	Agent de Maîtrise	Responsable bâtiments & réseaux	35	C	Oui	
	Adjoint Tech Princ 1ère classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Tech Princ 2ème classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Responsable espaces publics	35	C	Oui	
	Adjoint Tech Princ 2ème classe	Responsable espaces publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des bâtiments publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	28	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent complexe sporti	35	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent d'entretien	20	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent entretien & repas à domicile	28	C	Oui	
	Adj. Tech. - Princ. 1ère - Princ. 2ème	Agent technique polyvalent	35	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent entretien polyvalent	35	C	Non	01/02 au 31/07/25
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Non	17/11 au 31/07/26
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Non	09/03 au 30/09/26
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Non	09/03 au 30/09/26
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	A pourvoir	Ajoutés en séance			A supprimer	



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	19
Ayant donné pouvoir	02
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, ~~LADEN Monique~~, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, ~~LADEN Monique~~ à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A DE L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE – DEPARTS EN RETRAITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels en prévision du remplacement de 2 départs en retraite dans l'attente du recrutement des agents titulaires qui viendront les remplacer.

Les besoins sont les suivants :

Poste 1 & 2 : La gestion polyvalente des espaces publics du 09 mars au 30 septembre 2026,

Sur le rapport de ses membres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer :

- Poste 1 & 2 : Deux postes à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C chargés de la gestion polyvalente des espaces publics du 09/03 au 30/09/2026.

PRECISE que les candidats devront justifier :

- Poste 1 & 2 : d'une expérience dans la gestion des espaces verts

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame VILAIN Elisabeth





CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 mars 2026 à 18h00,

Date de convocation	26/02/2026
Date d'affichage	26/02/2026
En exercice	21
Présents	49
Ayant donné pouvoir	09
Total des votes	21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : DELBART Jacques à PREVOT Erick, LADEN Monique à OSSELIN Florence

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : VILAIN Elisabeth

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU QUATRIEME TRIMESTRE 2025 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 08-05-2020 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération n° 06-02-2024 en date du 15 février 2024 portant modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision Maire 07-2025 – Tarif du spectacle de marionnettes Pinocchio

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises au quatrième trimestre de l'année 2025

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 06/03/2026

Le Maire

Monsieur Jacques DUCROCQ



Le Secrétariat de séance

Madame VILAIN Elisabeth

